



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
26 MAI 2014**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 10.06.2014 / PV 702

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 43 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

M. Schneuwly salue en particulier M. Hubert Chassot, ancien Président de Paroisse et ancien Vice-Syndic de la Commune, M. Riedo, représentant des Freiburger Nachrichten et M. Wyser, représentant de La Liberté, ainsi que les membres de la Commission financière (ComFin).

M. Schneuwly prie les citoyennes et citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de Mme Isabelle Chassot, Mme Christine Schneuwly, M. Georges Gillon et M. Michel Jauquier. Au sein du Conseil communal, il prie d'excuser l'absence de M. François Maridor, Responsable des Écoles, et au sein de la Commission financière, M. Michel Thierrin.

M. Schneuwly félicite M. Manuel Martinez Lebòn qui vient de recevoir sa nationalité suisse avec droit de cité à Granges-Paccot.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 16 mai 2014, par affichage au pilier public et par un envoi du « Trait d'union » le même jour.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 avril 2014
Le procès-verbal ne sera pas lu, étant à disposition à l'Administration communale.
2. Comptes 2013
 - 2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2013
 - 2.2. Rapport de la Commission financière, discussion et vote
3. Investissements 2014
 - 3.1. Route de Chantemerle – Réfection de la partie supérieure
 - 3.2. Assainissement de Chamblieux – Etape 6 – Route du Coteau
 - 3.3. Rapport de la Commission financière, discussion et votes
4. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, M. Gabriel Boschung, et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, Mme Verena Bertschy. En cas de vote à bulletin secret, M. Robotel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

M. Schneuwly précise qu'il n'y avait pas de liste des présences à signer, mais que les personnes présentes ont été inscrites à l'entrée. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée. 43 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de

s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DU 07.04.2014

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 avril 2014 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 6 mai 2014 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site Internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à son auteur, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. COMPTES 2013

M. Schneuwly mentirait s'il disait que les comptes n'étaient pas bons, voire même d'avantage. Il souligne, avant de céder la parole à M. Chassot, que c'est une bonne chose, au moment où nous sommes devant un investissement important, à savoir le Complexe scolaire de Chavully, pour lequel un crédit d'étude a été voté et sur lequel l'Assemblée communale sera amenée à voter un crédit de construction sans doute au début 2015. Il est donc primordial que les comptes présentés soient bons et que notre capacité d'investissement le soit également. Il répondra volontiers aux questions après la présentation de M. Chassot, Conseiller communal en charge des finances, à qui il cède la parole.

M. Chassot a le plaisir de présenter les comptes de fonctionnement et des investissements 2013 de notre Commune. Le compte de fonctionnement 2013 se solde par un montant bénéficiaire.

En résumé, les produits se sont élevés à CHF 16'820'917.00, budgétés à CHF 13'540'507.00, soit un surplus de CHF 3'280'000.00. Cette importante différence est due notamment à un surplus de CHF 1'900'000.00 au niveau des mutations immobilières, qui sont donc des recettes uniques et qui ne se renouvelleront en principe pas, dans tous les cas dans une mesure aussi significative. Il y a une hausse de près de CHF 900'000.00 concernant l'impôt sur le capital des personnes morales et une augmentation d'un peu plus de CHF 90'000.00 concernant l'impôt à la source.

Au niveau des charges, elles s'élèvent à CHF 16'791'372.00, budgétées à CHF 13'537'028.00, soit une augmentation de CHF 3'254'344.00. Ce montant comprend des amortissements supplémentaires pour CHF 2'494'000.00 et une constitution de réserve pour l'adduction d'eau et l'épuration des eaux usées pour CHF 240'000.00.

Les comptes ayant été publiés en détail, M. Chassot présente, de manière graphique, les comptes de fonctionnement et des investissements 2013, par rubrique, en mentionnant les comptes effectifs 2012 en bleu, le budget 2013 en beige et les comptes effectifs 2013 en marron. Il apporte des commentaires succincts en cas de différences notables par rapport au budget.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin, pour son rapport.

M. Rigolet informe que la ComFin a examiné les comptes de fonctionnement et des investissements 2013 ainsi que le rapport de révision de la société CORE Fiduciaire REVICOR à Fribourg. Plusieurs postes des comptes de fonctionnement ont fait l'objet de questions, auxquelles le Conseil communal a répondu à la pleine satisfaction de la ComFin. C'est donc sur cette base que la Commission préavise favorablement les comptes 2013 se soldant par un excédent de produits de CHF 29'744.00, comme annoncé par M. Chassot.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion aussi bien sur les comptes de fonctionnement que sur ceux d'investissements.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et des investissements 2013.

3. INVESTISSEMENTS 2014

3.1. Route de Chantemerle – Réfection de la partie supérieure

M. Schneuwly explique que la partie supérieure de la Route de Chantemerle a été fortement altérée et nécessite une réfection par des travaux qui feront l'objet du vote de ce soir. Cet investissement est nécessaire et est présenté par M. André Demierre, Conseiller communal en charge des Routes.

Fin 2011, le Bureau d'Ingénieurs Civils Jean-Jacques Métrailler était mandaté afin de procéder à un inventaire des différents travaux d'entretien et de réfection à prévoir sur le réseau routier principal de la Commune.

Dans ce cadre et profitant de la fin des importants travaux de construction des collecteurs servant à la mise en séparatif des eaux du secteur de Chamblieux, une réfection de la Route de Chantemerle – entre le giratoire situé en face de l'entreprise Artol Fuchs SA et la limite d'avec la Commune de Fribourg – s'impose.

Sachant que la longueur totale du tronçon de route est d'environ 800 mètres et que sa largeur mesure de 6 à 12 mètres, un devis estimatif de ces travaux a été établi :

Réfection du réseau routier communal – Tracé supérieur de la Rte de Chantemerle

Fraisage du revêtement existant de la route et pose d'une nouvelle couche d'enrobé (30 mm ; MR 11)	CHF	240'000.00
Fraisage du revêtement du trottoir et pose d'une nouvelle couche d'enrobé (20 mm)	CHF	50'000.00
Réaménagement des superstructures des regards et des sacs dépotoirs	CHF	20'000.00
Réaménagement partiel des 2 arrêts de bus du Coteau et des Rosiers	CHF	30'000.00
Changement des bordures endommagées	CHF	10'000.00
Signalisation et marquage	CHF	15'000.00
Honoraires	CHF	25'000.00
Divers et imprévus	CHF	15'000.00
TVA (8%)	CHF	32'400.00
TOTAL (TTC)	CHF	437'400.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement global de **CHF 440'000.00** pour la réfection de la partie supérieure de la Route de Chantemerle et de ses abords immédiats. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Demierre et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 440'000.00 pour la réfection de la partie supérieure de la Route de Chantemerle et de ses abords immédiats. Cette réfection sera effectuée suite à la fin des importants travaux de construction des collecteurs servant à la mise en séparatif des eaux du secteur de Chamblieux. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement de CHF 440'000.00 pour cette réfection. Le financement de cette dépense est assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 440'000.00 pour la réfection de la partie supérieure de la Route de Chantemerle.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et poursuit avec le point suivant.

3.2. Assainissement de Chamblieux – Etape 6 – Route du Coteau

M. Schneuwly introduit ce sujet en précisant qu'il s'agit de la dernière étape de travaux extrêmement importants et nécessaires, exigés par la législation en la matière, dont les budgets ont été à chaque fois respectés. Il est présenté par M. Jean-Marie Chardonnens, Conseiller communal en charge des Eaux.

Conformément au plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) de la Commune de Granges-Paccot, le réseau d'assainissement du quartier de Chamblieux, construit sur la base d'un système unitaire, est progressivement complété et transformé en système séparatif. Cela signifie que le réseau existant est maintenu pour l'évacuation des eaux pluviales et qu'un nouveau réseau de collecteurs est mis en place pour l'évacuation des eaux usées. La 3^e étape est en phase terminale et les travaux concernant les 4^e et 5^e étapes, avec passage en pousse-tube sous l'autoroute A12, sont en cours de réalisation.

La 6^e et dernière étape permettra le raccordement en système séparatif des immeubles situés au début de la Route du Coteau ainsi que ceux de l'Impasse des Ecureuils. Ce projet constitue la clé de voûte des travaux entrepris en 2012. En effet, avec les travaux prévus, l'ensemble de ce bassin versant sera assaini et raccordé à la station d'épuration de Fribourg en système séparatif. Ceci concerne 103 bâtiments répartis sur une surface urbanisée de 174.500 m².

Le présent projet ne prévoit pas de modification du réseau d'adduction d'eau. Ce dernier, construit au début des années quatre-vingt, avec des conduites en fonte ductile, est en bon état. En coordination avec la société Frigaz SA, un nouveau réseau de gaz sera implanté en fonction des demandes des propriétaires.

Assainissement de Chamblieux, Coteau et Ecureuils – Etape 6

Travaux de génie civil	CHF	400'000.00
Divers et imprévus (15%)	CHF	60'000.00
Honoraires d'ingénieurs pour le projet	CHF	33'000.00
Honoraires d'ingénieurs pour la direction des travaux	CHF	26'000.00
Honoraires de l'ingénieur géomètre	CHF	6'000.00
TVA (8%)	CHF	42'000.00
TOTAL (TTC)	CHF	567'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement arrondi à **CHF 570'000.00** pour la construction de ces collecteurs servant à la mise en séparatif des eaux de la 6^e et dernière étape de l'assainissement de Chamblieux, Coteau et Ecureuils. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune ainsi que par les taxes de raccordement.

M. Schneuwly remercie M. Chardonnens et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant le crédit d'investissement de CHF 570'000.00 pour la construction des collecteurs servant à la mise en séparatif des eaux de la 6^{ème} et dernière étape de l'assainissement de Chamblieux. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement de CHF 570'000.00 qui sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune ainsi que par les taxes de raccordement.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 570'000.00 pour la 6^{ème} et dernière étape de l'assainissement de Chamblieux.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et passe aux divers.

4. **DIVERS**

Association de la piscine de Courtepin

Les citoyens de Granges-Paccot devront voter, le 13 juillet 2014, concernant un référendum obligatoire de l'Association des communes pour la piscine de Courtepin. Dans la mesure où il s'agit d'une dépense supérieure à un million, assumée par 10 communes différentes, la loi sur les communes prévoit un référendum obligatoire. Toutes les communes devront ainsi se prononcer sur cet objet, déjà voté en Assemblée communale, de manière à ce que nos enfants puissent continuer à prendre des cours de natation à Courtepin, en attendant d'autres développements.

Assemblée communale extraordinaire

M. Schneuwly annonce une Assemblée communale extraordinaire, qui devrait avoir lieu le lundi 13 octobre 2014, lors de laquelle il s'agira de faire le point de la situation sur le projet des « Terrasses du Manoir ». L'état actuel du dossier est le suivant : ce projet prévoit la transformation du Manoir existant et son agrandissement, notamment au niveau du restaurant et de la cuisine ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment. D'après ce que l'on peut savoir sur les 2 étages, qui seraient ajoutés par rapport au bâtiment existant, il y aurait 20 lits supplémentaires médicalisés, pour autant que la CODEMS – Commission des établissements médico-sociaux du district de la Sarine – nous octroie ces lits, d'entente avec le Département de la santé. Chaque année, des lits sont accordés : pour 2015-2016, ce sera à Villars-sur-Glâne et pour les « Terrasses du Manoir » en 2017. Aujourd'hui, on parle également d'unités d'accueil temporaires et d'observation (UATO) en fonction des besoins enregistrés dans le Canton. Sans doute que nous pourrions accueillir 20 unités de ce type au Manoir. Pour être complet, à côté du Manoir se trouve un terrain appartenant à la Commune de Givisiez ; c'est le quartier de Chanteclair. Dans ce quartier, pour répondre aussi à de nombreuses demandes, devraient s'ériger des appartements protégés avec une synergie qui serait faite avec le Manoir ; les gens pouvant aller se restaurer au Manoir d'une part, et bénéficier des soins qui leur seraient donnés par le personnel de cette Institution. C'est une opération de grande envergure qui justifie l'avis des citoyens de Granges-Paccot lors d'une Assemblée extraordinaire.

Marché de Noël

Mené par Mme Silvia Degex depuis déjà plusieurs années, le Marché de Noël se déroulera sous le préau et dans la Halle de Chantemerle le samedi 29 novembre 2014. M. Schneuwly remercie d'ores et déjà les citoyens de participer à ce Marché de Noël et de réserver bon accueil aux dames qui ne manqueront pas de les aborder pour une contribution, notamment sous forme de pâtisseries lors de cette manifestation dont le bénéfice est affecté à des dons à diverses Institutions sociales.

Commission de l'Energie

M. Page souhaite communiquer quelques informations intéressantes à propos de l'Energie. Les citoyens ont pu remarquer que le programme concernant la pose de panneaux solaires photovoltaïques est terminé. La Commune a désormais la possibilité de voir, en temps réel, la production d'électricité photovoltaïque à l'entrée de la Caserne des pompiers et à l'entrée de la Halle de Chantemerle. Il s'agit de l'énergie électrique cumulée et produite depuis le début de l'année, la puissance instantanée ainsi que l'équivalent du CO2 économisé.

De plus, la Commission de l'Energie a décidé de se mettre à disposition des citoyens, notamment des propriétaires de la Commune ayant un projet d'installation d'énergies renouvelables et souhaitant des informations à ce sujet. A cet effet, elle est disponible les premiers lundis du mois, sur rendez-vous, afin de conseiller ou discuter des différents projets qui existent. Cette consultation est gratuite, M. Page relevant que cette Commission est composée de spécialistes dans le domaine de l'énergie électrique. Elle est donc à même de conseiller ou de donner un avis, sans compter que plusieurs membres ont déjà exploité ou construit des installations d'énergies renouvelables. Il le répète, le but

de ces rendez-vous est de donner un avis, un conseil et non d'effectuer le travail d'un Bureau d'ingénieurs.

Chemin du Mettetlet

M. Daniel Dupraz a 2 questions : la première concerne le projet de reprise, par la Commune, du Chemin du Mettetlet et de sa réfection et la deuxième concerne les possibilités de coordination qui existent avec la Police locale de Fribourg relatives aux manifestations footballistiques au Stade St-Léonard. Il relève que les grandes manifestations sont désormais bien réglées en collaboration avec des services de sécurité. En revanche, lors de petites manifestations, la rentrée chez soi se transforme en parcours du combattant avec des voitures stationnées n'importe où.

M. Schneuwly répond que le Chemin du Mettetlet (il parle volontairement de chemin, car il s'agit d'un chemin de servitude, agricole) a d'ores et déjà été repris par la Commune, d'autres travaux étant en attente, car des mutations pourraient intervenir du côté de la Colline de Torry. Evidemment, ces mutations prennent beaucoup plus de temps que prévu ; d'une part parce que le projet d'agglomération 2^{ème} génération prévoit un développement extrêmement faible, pour ne pas dire inexistant du côté de la Commune de Granges-Paccot, et d'autre part, parce que l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée fait que, dans les prochaines années, il sera extrêmement difficile de mettre de nouveaux secteurs en zone à bâtir. Le Conseil d'Etat doit modifier son plan directeur cantonal pour définir exactement ce qu'il en est du dimensionnement des zones à bâtir dans le Canton et dire ce qui pourra être mis en zone. Face à cette situation, le Conseil communal est toujours attentif au Chemin du Mettetlet et fait en sorte, lorsqu'il est nécessaire, d'effectuer les petites réparations qui s'imposent. Il ajoute que la surface cédée à la Commune permet relativement peu de marge de manœuvre, mais c'est un sujet auquel elle est attentive. M. Demierre relève que des travaux ont été effectués récemment afin que les habitants du quartier puissent circuler dans de meilleures conditions. Bien qu'il s'agisse là ni d'une route, ni d'une autoroute, mais d'un chemin, le Conseil communal reste à l'écoute des soucis que les habitants pourraient rencontrer pour rendre cette portion de route la plus praticable possible.

S'agissant de la deuxième question, la coordination avec la Police locale de Fribourg n'est pas forcément aisée parce qu'elle n'aime pas trop intervenir de ce côté-là du Stade St-Léonard. C'est beaucoup plus efficace du côté de Granges-Paccot avec l'intervention de notre propre Police intercommunale. En effet, il a été constaté que, suite à l'intervention de cette dernière, des amendes ont pu être infligées. Par conséquent, les gens commencent à être éduqués et il y a moins de problèmes. Malgré tout, c'est un souci soulevé en permanence et on a tendance à tout renvoyer systématiquement vers les propriétaires qui sont l'Université et l'Etat de Fribourg, lesquels écoutent poliment, mais dont les solutions ne suivent pas. Le Conseil prend note de la remarque de M. Dupraz. M. Schneuwly ajoute que la Commune a été saisie d'une demande de modification des frontières communales dans le sens où, la Ville de Fribourg s'étendrait du côté de ses terrains d'entraînement, à certaines conditions, et du côté de Granges-Paccot, la Commune s'étendrait jusqu'en limite du Stade St-Léonard et pourrait gérer toute la situation sur le Chemin du Mettetlet. La problématique sera certainement réglée lorsque la Commune pourra intervenir.

M. Dupraz souhaite ajouter un petit détail par rapport au Chemin du Mettetlet : c'est un chemin en cul-de-sac et au bout de ce chemin, il est prévu une petite place pour faire demi-tour. Malheureusement, régulièrement, des véhicules y sont stationnés et il est impossible d'effectuer la manœuvre prévue à cet effet. Des interdictions de stationner, placées à l'époque, ont été supprimées et il souhaite que cette situation désagréable soit rectifiée.

M. Schneuwly répond qu'il faudra procéder à la vérification de ce qu'il en est de la signalisation afin d'effectuer le nécessaire s'il s'agit du domaine communal.

Bâtiment de la Chassotte

M. Michel Baechler demande à qui appartient le bâtiment de la Chassotte, magnifique propriété à l'abandon.

M. Schneuwly répond qu'il y a quelques années, la Commune de Granges-Paccot a voté l'acquisition de la propriété de la Chassotte par moitié. C'est un domaine qui comprend des bâtiments, dans un état actuellement pitoyable, mais cette acquisition s'est justifiée par un terrain de 30'000 m² qui devrait être destiné à un développement qui pourrait s'avérer intéressant et qui constitue une réserve au niveau de la Commune de Granges-Paccot. Le problème qui se pose actuellement est que ce

secteur est accessible par 2 entrées qui se situent sur la Route de la Chassotte, avant le pont sur l'autoroute. Ces accès permettent tout au plus la circulation de maximum 150 véhicules/jour. C'est donc plus ou moins ce qui était prévu à l'époque où le Collège était exploité. Evidemment, c'est très insuffisant pour la génération de trafic que l'on aurait en rétablissant les bâtiments existants d'une part, et d'autre part, en faisant des constructions supplémentaires. L'idée qui doit être développée, au niveau de la révision du plan d'aménagement de Givisiez, est de créer un nouvel accès qui passerait sur l'autoroute et qui permet d'accéder par le côté du Park & Ride du Jura et de rejoindre la zone sportive de Givisiez. Il s'agit d'un dossier extrêmement délicat qui dépend de l'aménagement de la Commune de Givisiez avec laquelle Granges-Paccot continue à avoir de très bons contacts et à collaborer sur ce dossier tout comme sur le dossier des « Terrasses du Manoir ». Il relève que la création d'un accès qui empiète sur la Ville de Fribourg d'une part, et qui empiète en hauteur sur l'autoroute d'autre part, rend les choses difficiles. Au niveau des bâtiments, ils sont ce qu'ils sont, « protégés », mais à l'époque, Mme Chassot disait qu'en l'état et en l'absence de projet, la démolition n'était pas autorisée. En cas de projet intéressant développé sur la Chassotte, on pourra l'envisager. Quoiqu'il en soit, c'est un dossier que le Conseil communal suit.

M. Schneuwly remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de la Voirie et de l'Administration communale ainsi que tous ceux qui déploient des forces, au service de la communauté, pour leur travail. Il souhaite d'ores et déjà, aux personnes présentes, de très belles vacances d'été.

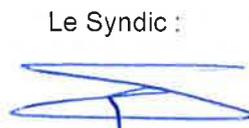
La séance est levée à 21.00 et M. Schneuwly invite l'Assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly